



M. Bertrand BELLANGER
Président
Conseil départemental
Hôtel du Département
Quai Jean Moulin
76100 ROUEN

Rouen, le 9 novembre 2020

Conseil départemental du jeudi 19 novembre 2020

Question orale

Posée par M. Stéphane BARRÉ
Conseiller départemental du Canton de Saint-Etienne-du-Rouvray
Pour le Groupe des élus communistes et républicains du Front de Gauche

Monsieur le Président,

Notre Conseil départemental du 1er octobre a validé le projet d'implantation d'un chantier naval et la création d'une aire de réparation navale sur le port départemental de Fécamp.

Comme il semble peu probable que nos bacs de Seine, fluviaux et maritimes, n'iront pas à Fécamp pour bénéficier de l'entretien et des réparations sur notre futur chantier naval départemental, nous souhaiterions nous assurer que le centre de réparation navale de Rouen, qui dépend du Grand Port Maritime de Rouen, sera confirmé dans ces missions par notre collectivité.

Fort du savoir-faire de ses personnels, de son expérience, de ses infrastructures, de sa proximité et de sa réactivité, ce centre de réparation navale nous offre la garantie d'interventions dans le cadre d'un établissement public.

Des infrastructures qui vont d'ailleurs être considérablement renforcées avec l'acquisition d'un dock flottant, un investissement public de 20 Millions d'€ pour lequel l'Etat participe à hauteur de 4 millions, la Région 3 millions et la Métropole 1 million.

Il faut noter que pour son équilibre, le prévisionnel d'exploitation de ce centre de réparation naval intègre l'actuel marché conclu avec notre collectivité pour les bacs de Seine.

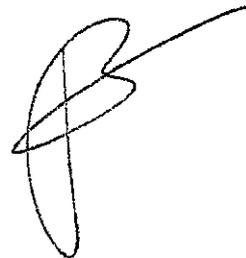
Sans oublier les 7 Millions d'€ d'investissements actuellement en cours de réalisation sur les quais du centre de réparation navale du GPMR et les 400.000 € d'acquisition d'autres matériels, pour la modernisation et le développement de ce centre.

Si nous souhaitons vous questionner sur ce sujet, c'est que nous entendons des choses assez inquiétantes, sur une prétendue volonté de notre collectivité de faire appel au privé en lieu et place du service public, pour poursuivre ces missions d'entretien et de réparation.

Des sociétés privées qui fatalement utiliseraient les infrastructures du GPMR moyennant finances sur le dos de notre collectivité, puisqu'il n'y en a pas d'autres... à moins de tracter nos bacs jusqu'à Fécamp.

En vous remerciant par avance pour vos réponses.

Stéphane BARRÉ

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive 'S' followed by a horizontal line that extends to the right and then curves back down to the left, ending in a small loop.



Rouen, le

Le Président

MONSIEUR STÉPHANE BARRÉ
 CONSEILLER DÉPARTEMENTAL
 MAIRE DE OISSEL
 HOTEL DU DEPARTEMENT
 ROUEN

Objet : Question orale
 Réparation navale – maintenance des bacs

Monsieur le Conseiller, *Cher Stéphane,*

Le 19 novembre 2020 en séance plénière, dans le cadre des questions orales, vous m'avez interrogé sur les intentions de la collectivité concernant la poursuite de la collaboration avec le service de réparation navale attaché au Grand Port Maritime de Rouen.

Comme vous le soulignez, l'existence d'un dock flottant à Rouen, constitue un atout indéniable pour la maintenance des bacs de Seine et il ne saurait être question de rechercher une autre solution aujourd'hui, pour la mise en cale sèche de nos navires.

Cette utilisation du dock fait l'objet d'une programmation annuelle avec le GPMR et d'une facturation particulière.

Concernant les prestations d'entretien et de maintenance, celles-ci sont aujourd'hui confiées au GPMR, à la suite d'un appel d'offres dans le cadre triennal.

Ce marché arrive à échéance en 2021, l'administration départementale travaille actuellement à l'écriture d'un nouveau cahier des charges, avant mise en concurrence, procédure obligatoire, s'agissant d'activités à caractère industriel et commercial.

En effet, au cours des derniers mois, le service a constaté des délais non tenus, et face au refus des agents du GPMR de réaliser certains travaux, a dû en urgence, mandater des entreprises pour les réaliser.

C'est donc, avec un regard tout particulier, que la collectivité aura à se prononcer sur le titulaire du prochain marché, afin d'éviter ces retards et dysfonctionnements qui se traduisent in fine par une réduction du niveau de service des bacs de seine.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Conseiller, l'expression de ma considération distinguée.

*Misti,**Bertrand*

Bertrand BELLANGER

